

## **Programme particulier d'urbanisme pour le pôle urbain Wilfrid-Hamel-Laurentienne**

Consultation simultanée du R.V.Q. 3080, R.V.Q. 3081, et R.C.A.1V.Q. 458

Règlement modifiant le Règlement sur le Plan directeur d'aménagement et de développement relativement au Programme particulier d'urbanisme pour le pôle urbain Wilfrid-Hamel-Laurentienne, R.V.Q. 3080

Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de La Cité-Limoilou sur l'urbanisme et le Règlement de l'Arrondissement des Rivières sur l'urbanisme relativement à la mise en oeuvre du programme particulier d'urbanisme pour le pôle urbain Wilfrid-Hamel-Laurentienne, R.V.Q. 3081 – Districts électoraux de Vanier-Duburger et de Maizerets-Lairet - Quartiers de Vanier et de Lairet

Projet de modification intitulé Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de La Cité-Limoilou sur l'urbanisme relativement à la mise en oeuvre du Programme particulier d'urbanisme pour le pôle urbain Wilfrid-Hamel-Laurentienne, R.C.A.1V.Q. 458 - District électoral de Maizerets-Lairet - Quartiers de Lairet et du Vieux-Limoilou

---

### **Activité de participation publique**

#### **Demande d'opinion au conseil de quartier de Lairet**

##### **Date et heure**

Mercredi 8 juin 2022, à 19 h

##### **Lieu**

Centre communautaire Marchand, 2740, 2<sup>e</sup> Avenue

##### **Déroulement de l'activité**

1. Accueil et présentation des intervenants.
2. Rappel du cheminement de la demande de modification à la réglementation d'urbanisme et du processus de consultation, notamment la tenue d'une consultation publique LAU le 14 juin 2022 et que la date limite pour les commentaires écrits est le 21 juin 2022.
3. Présentation du projet de modification à la réglementation d'urbanisme par les personnes-ressources.
4. Période de questions et commentaires du conseil de quartier.
5. Recommandation du conseil de quartier.
6. Dépôt du mémoire du conseil de quartier de Lairet le 21 juin 2022.

**Activité réalisée à la demande du :**

Conseil de ville (R.V.Q. 3080 et R.V.Q. 3081)

Conseil d'arrondissement de La Cité-Limoilou (R.C.A.1V.Q. 458)

---

**Projet**

**Secteur concerné**

Arrondissement de La Cité-Limoilou, quartier Lairet ainsi que le reste du territoire visé par le PPU touchant le quartier du Vieux-Limoilou ainsi que le quartier de Vanier dans l'arrondissement des Rivières.

**Description du projet et principales modifications**

La Ville de Québec veut mettre en place un cadre réglementaire pour développer le pôle urbain Wilfrid-Hamel–Laurentienne afin de créer un milieu agréable, sécuritaire et où la qualité de vie prédomine.

Un Programme particulier d'urbanisme (PPU) pour le pôle urbain Wilfrid-Hamel–Laurentienne adapté à l'évolution des quartiers et des projets de développement est donc proposé. Ce dernier reprend l'essentiel de la Vision d'aménagement, mais s'accompagne aussi d'un contenu normatif qui soutient ses intentions.

Il y a eu un processus de consultation afin de partager les idées et commentaires concernant la Vision d'aménagement pour le pôle urbain Wilfrid-Hamel–Laurentienne.

Les règlements d'urbanisme des arrondissements de La Cité-Limoilou et des Rivières seront également modifiés en concordance avec le PPU.

Les modifications découlant d'une norme prescrite au PPU (principalement les normes sur les usages et les hauteurs) ne sont pas susceptibles d'approbation référendaire puisqu'elles découlent d'une concordance. Toutes les autres modifications sont susceptibles d'approbation référendaire.

**Documentation disponible sur le site Internet de la Ville de Québec**

<https://www.ville.quebec.qc.ca/citoyens/participation-citoyenne/activites/fiche.aspx?IdProjet=320>

## Participation

### **Administrateurs du conseil de quartier :**

M<sup>me</sup> Claudette Arseneault

M<sup>me</sup> Flora Charlet, secrétaire

M<sup>me</sup> Julie Poisson

M<sup>me</sup> Julie Tremblay-Potvin, vice-présidente

M. Simon Verret, président

M<sup>me</sup> Bianka Willard

### **Conseillers municipaux**

M. Claude Villeneuve, conseiller du district électoral Maizerets-Lairet

M<sup>me</sup> Jackie Smith, conseillère du district de Limoilou (absente le 8 juin 2022)

### **Personne-ressource**

M<sup>me</sup> Diane Collin, conseillère en urbanisme, Service de la planification de l'aménagement et de l'environnement

M<sup>me</sup> Marie-Pierre Larose, conseillère en urbanisme, Division de la gestion territoriale

### **Animation de la rencontre**

M. Daniel Leclerc, conseiller en consultations publiques, Service de l'interaction citoyenne

### **Nombre de participants**

15 participants, dont 6 administrateurs avec droit de vote, 2 administrateurs sans droit de vote, et 8 citoyens.

---

## Recommandation du conseil de quartier

À l'unanimité, le conseil de quartier de Lairet invite le conseil de ville et le conseil d'arrondissement de La Cité-Limoilou à apporter des modifications aux projets de modifications R.V.Q. 3080, R.V.Q. 3081 et R.C.A.1V.Q. 458, en fonction des recommandations du mémoire en annexe.

Options soumises au vote		Description des votes
Options	Nombre de votes	
A.	0	<b>Accepter la demande</b> Recommander au conseil de ville et au conseil d'arrondissement d'approuver les projets de modifications à la réglementation d'urbanisme
B.	0	<b>Refuser la demande</b> Recommander au conseil de ville et au conseil d'arrondissement de ne pas approuver les projets de modifications à la réglementation d'urbanisme
C.	6	<b>Accepter la demande, avec proposition d'ajustement</b> Recommander au conseil de ville et au conseil d'arrondissement d'approuver les projets de modifications à la réglementation d'urbanisme, mais avec une demande particulière
Abstention	0	
<b>TOTAL</b>	<b>6</b>	

### Questions et commentaires du public

- Une citoyenne demande ce qui est prévu dans la friche d'Hydro-Québec entre les quartiers Vanier et Lairet.

**Réponse de la Ville :** *Il n'y a pas beaucoup de changement à la réglementation dans ce secteur. Cette zone a déjà un zonage industriel I3, on y fait peu de changement. On a cependant ajouté le I1, qui sont pour des entreprises de haute technologie comme dans le quartier Saint-Roch, mais on interdit les fermes de données qui auraient été plus dérangeantes. Il peut quand même y avoir des projets de verdissement ou d'agriculture urbaine dans le secteur.*
- En sous-question, la citoyenne demande pourquoi le verdissement du secteur ne fait pas partie du règlement.

**Réponse de la Ville :** *Le verdissement fait partie de la vision, mais ce ne sont pas tous les aspects qui se traduisent dans le zonage. Il y a déjà de l'activité industrielle sur le site avec l'installation d'Hydro-Québec et l'école de monteurs de lignes.*

## Questions et commentaires des administrateurs

- Une administratrice demande pourquoi la hauteur et la surhauteur permises sont plus élevées le long de la rivière.  
**Réponse de la Ville :** *La commission (CUCQ) a un mot à dire sur les projets du secteur. La vision propose plutôt de créer des percées vers la rivière, notamment pour la mobilité active, car actuellement, la rivière n'est pas vraiment accessible.*
- Les administrateurs voient dans le PPU un souhait de la Ville de densifier le secteur. Ils demandent si la Ville aurait pu aller plus loin dans la vision avec un *branding* pour orienter le type de développement souhaité dans le secteur et baliser les promoteurs dans leurs projets. Par exemple, à Montréal, il y a la Cité du multimédia et le quartier des spectacles.  
**Réponse de la Ville :** *Le territoire visé par le PPU est très vaste, la signature du PPU pourra être développée et s'inspirer des quartiers où il se trouve. Le secteur ExpoCité est déjà clairement identifié comme un lieu de divertissement. La commission encadrera les projets privés.*
- Un administrateur souligne le volet des déplacements actifs du PPU.
- Une administratrice souhaite des précisions sur la mixité des usages. Elle a l'impression que le PPU concentre les zones résidentielles et commerciales. Est-ce qu'un café pourra se développer dans une zone où il y a des résidences?  
**Réponse de la Ville :** *Il y a plusieurs zones mixtes qui sont à la fois commerciales et résidentielles. D'autres zones résidentielles sont à proximité de zones commerciales, il est donc possible d'accéder aux commerces à pied au même titre que la 1<sup>re</sup> Avenue est bordée de zones résidentielles.*
- Les administrateurs disent ne pas vouloir un « nouveau Lebourgneuf », où les commerces sont effectivement en façade, mais il y a d'énormes stationnements à l'arrière et les commerces sont conçus pour les automobilistes.  
**Réponse de la Ville :** *On ne veut plus de stationnement en surface, on le veut à l'intérieur. Par endroit, on exige une trame de rue pour rapprocher les immeubles et faciliter les déplacements à pied.*
- Un administrateur demande de quelle manière la Ville prévoit des liens piétonniers. Est-ce que certains liens piétonniers sont prévus.  
**Réponse de la Ville :** *C'est souvent en négociation avec les promoteurs. C'est une intention qui est clairement inscrite au PPU. Le règlement de zonage ne peut pas tout*

*faire, mais le PPU est accompagné d'un plan d'action que la Ville suivra dans les prochaines années.*

- Un administrateur propose d'être audacieux en matière développement durable et du choix des matériaux.  
**Réponse de la Ville :** *La commission d'urbanisme est responsable de cet aspect au cas par cas.*
- Une administratrice demande pourquoi proposer 6 à 8 étages alors que Limoilou est déjà très dense avec ses quadruplex. Par exemple, la zone d'ExpoCité est à 8 étages.  
**Réponse de la Ville :** *À vrai dire, dans le secteur du Colisée, on a réduit les hauteurs dans ce secteur. Le précédent règlement était en mètres alors qu'on est maintenant en étages.*
- Une administratrice considère que le pourcentage d'aire verte pourrait être plus audacieux. Ça encourage les promoteurs à occuper tout le lot.  
**Réponse de la Ville :** *Vous faites peut-être référence à Fleur de Lys qui est à 10 %. Dans des secteurs très urbains, on mise plutôt sur des espaces verts publics avec des parcs ou du verdissement dans l'emprise de rue.*
- Une administratrice demande si la zone industrielle du quartier pourrait prévoir plus de 10 % d'aire verte.  
**Réponse de la Ville :** *On a peu de zones industrielles, on préfère donc les concentrer. De plus, les activités industrielles ont souvent besoin d'espace pour l'entreposage extérieur et pour les tabliers de manœuvre (déplacement des camions). Lors de la réfection des rues, les bordures pourraient être revues avec des plantations.*
- Une administratrice rappelle l'importance d'avoir un lien de mobilité active entre Sainte-Odile et le pôle Wilfrid-Hamel. Avec la zone industrielle, ce n'est pas un environnement agréable à traverser. Est-ce qu'on pourrait encadrer la zone industrielle avec du commercial pour que ce soit plus agréable?
- L'administratrice propose aussi de retirer les usages industriels et en garder d'autres pour qu'il ne reste que des droits acquis dans la zone industrielle qui se convertira au fil des années.
- Les administrateurs souhaitent que l'autoroute Laurentienne devienne un boulevard urbain jusqu'au boulevard des Cèdres ou même plus au nord.

**Réponse de la Ville :** Le boulevard urbain dépend du MTQ, il serait surprenant d'aller plus au nord que la rue Soumande. Il s'agit d'un scénario, mais ce n'est peut-être pas celui qui se réalisera.

- Les administrateurs demandent ce qui est prévu pour ExpoCité.  
**Réponse de la Ville :** Le PPU reprend des objectifs que s'est donnés ExpoCité, c'est-à-dire plus de mobilité active, plus de verdure, plus de connexions sur le site et plus d'ouverture sur le quartier.
- Une administratrice et une citoyenne voudraient une façon sécuritaire d'utiliser la traverse vers la passerelle d'ExpoCité. Ce passage n'est actuellement ni sécurisé ni pratique; la seule option est de franchir l'autoroute Laurentienne, ou éventuellement le boulevard urbain, au nord de la rue Soumande.

---

## Nombre d'interventions

16 interventions

---

## Prochaines étapes

Transmettre ce rapport à la Division de la gestion territoriale, au Service de la planification de l'aménagement et de l'environnement, à la Direction de l'Arrondissement de La Cité-Limoilou, au conseil de ville et au Conseil d'arrondissement de La Cité-Limoilou.

---

## Réalisation du rapport

### Date

22 juin 2022

### Rédigé par

Daniel Leclerc, conseiller en consultations publiques, Service de l'interaction citoyenne

### Approuvé par :

Simon Verret, président du conseil de quartier de Lairet

## Mémoire du conseil de quartier de Lairet sur le Programme particulier d'urbanisme (PPU) pour le pôle urbain Wilfrid-Hamel-Laurentienne

**Le conseil de quartier de Lairet salue la vision** qui émerge de ce document d'urbanisme soit de donner au secteur ciblé une densification à échelle humaine, un développement de façon douce à échelle humaine, pour des milieux de vie complets, c'est-à-dire munis de commerces de proximité et d'une certaine place pour les déplacements actifs.

Toutefois, à l'unanimité, le conseil de quartier **recommande au conseil d'arrondissement de La Cité-Limoilou d'apporter des modifications**, à la lumière des observations ci-dessous, au projet de modification intitulé Règlement modifiant le *Règlement de l'Arrondissement de La Cité-Limoilou sur l'urbanisme relativement à la mise en œuvre du Programme particulier d'urbanisme pour le pôle urbain Wilfrid-Hamel-Laurentienne*, R.C.A.1V.Q. 458 - District électoral de Maizerets-Lairet - Quartiers de Lairet et du Vieux-Limoilou.

**Le conseil de quartier demande en priorité le désenclavement du quartier** : Le PPU ne prévoit aucune mesure en ce sens qui insuffle la vision à l'échelle humaine perçue dans les secteurs plus au sud à l'ouest du pôle Wilfrid-Hamel-Laurentienne. D'entrée de jeu, le quartier de Lairet est **profondément enclavé** :

- a. **par l'autoroute Félix-Leclerc** au nord : Il existe uniquement trois passages pour sortir du quartier, sous de larges viaducs peu invitants pour les piétons et cyclistes.
- b. **par l'autoroute Laurentienne** à l'ouest : Il existe uniquement deux passages pour sortir du quartier, par de larges routes peu invitantes pour les piétons (Soumande et Wilfrid-Hamel).
- c. **par le chemin de fer**, une frontière de déplacement importante, **ainsi que le Corridor des Cheminots** : Il existe uniquement deux passages pour sortir du quartier.

Nous demandons en priorité des **modifications en lien avec ces enjeux : connectivité, sécurité, réduction des entraves autoroutières**. En effet, le conseil de quartier ne constate aucune stratégie spécifique prévue au projet de modification qui permettrait de connecter Sainte-Odile avec les quartiers environnants qui font partie du pôle, en l'occurrence Vanier et Vieux-Limoilou, ni de régler les problèmes existants, notamment ceux nommés dans le mémoire déposé en novembre 2020 par le conseil de quartier relativement à la vision d'aménagement du pôle. Les aspects de sécurité et d'entraves autoroutières sont également abordés ci-dessous.

**Parmi les mesures pour désenclaver le quartier, le conseil de quartier recommande :**

1. **le prolongement du futur boulevard urbain jusqu'à Félix-Leclerc** : Nous tenons à exprimer notre déception face au fait que la proposition de boulevard urbain s'arrête à la rue Soumande. Nous croyons que la Ville devrait faire preuve de plus d'audace en proposant une transformation de l'autoroute en boulevard urbain jusqu'aux abords de l'autoroute Félix-Leclerc au mieux, ou au moins jusqu'au boulevard des Cèdres afin d'ouvrir les



possibilités de traverser les quartiers limitrophes de Vanier et de Lairet à pied ou à vélo. Nous croyons que bien que l'autoroute Laurentienne relève du ministère des Transports du Québec, la Ville de Québec devrait signifier un désir clair d'allonger le boulevard urbain pour répondre à sa vision de connectivité du pôle avec les quartiers environnants. Dans l'impossibilité d'acquiescer à cette demande, le conseil de quartier souhaite **que le projet particulier d'urbanisme détaille les mesures de transition** entre l'autoroute Félix-Leclerc et le début du boulevard urbain qui seront implantées à la hauteur du quartier de Lairet.

2. **la valorisation de la zone industrielle du Colisée pour y attirer les déplacements actifs ainsi que de potentiels commerces de proximité au sud du boulevard de la Concorde**, en façade de l'actuelle autoroute Laurentienne, future entrée de ville : Cette zone industrielle, située au sud du boulevard des Cèdres, est peu invitante ni agréable à traverser, de même que méconnue de certains résidents comme passage possible entre Lairet et Vanier. Par ailleurs, étant désertée hors des heures d'opération, surtout le soir, cette zone comporte des enjeux de marchabilité, de visibilité et de sécurité pour celles et ceux qui veulent la traverser. Contrairement à ce que prévoit le programme particulier d'urbanisme (PPU) préliminaire, le conseil de quartier recommande de conserver les usages relatifs commerciaux déjà en place pour toute la zone industrielle afin de garder sa mixité potentielle d'usages avec le zonage industriel, léger uniquement, prévu au PPU.
3. **des réflexions quant à la zone industrielle** : Le PPU traite comme isolée la zone industrielle Sainte-Odile et propose le statu quo quant à l'enclavement du quartier Sainte-Odile en entier par rapport à l'ensemble du secteur Wilfrid-Hamel--Laurentienne. Le dernier kilomètre a été ajouté pour qu'il soit réfléchi de façon connectée et perméable. La Ville pourrait être plus audacieuse et changer la réglementation pour forcer l'évolution de la zone industrielle actuelle vers une zone connectrice jonchée de commerces de proximité accessibles, voire même habitée ou proposant une mixité d'usages (commerces de proximité, services industriels destinés davantage aux particuliers plutôt que de l'industriel plus lourd). Lors de la réfection des rues, les bordures pourraient être revues avec des plantations.

Le conseil de quartier réitère son souhait que la livraison du dernier kilomètre se fasse à l'aide de moyens modernes qui s'intègrent bien dans un quartier résidentiel à l'image de ce qui se fait dans d'autres villes de taille similaire à Québec (vélo-cargo, vélos électriques, petits véhicules électriques).

Le conseil de quartier tient toutefois à saluer les propositions suivantes exprimées par la vision : le changement de vocation proposé transformant la zone industrielle vers des services complémentaires cadrant mieux dans un secteur résidentiel, la mise en place de la zone de transition entre les zones industrielles et résidentielles et l'ajout de végétation et les aménagements structurels (meilleure délimitation des rues et trottoirs) aux abords de la zone industrielle.

4. **le réaménagement d'une parcelle du terrain d'Hydro-Québec situé au nord de Vanier**, qui se veut une belle occasion d'espace d'agrément et de verdissage grâce au dégagement disponible; cette amélioration réduirait les impacts de l'autoroute et remplirait mieux la fonction de l'actuelle ligne de désir utilisée par les résidents de ce secteur.
5. **une meilleure intégration d'Expocité dans la trame urbaine** : Actuellement, ce site n'est pas perméable et est clôturé sur presque toute sa superficie. Expocité est à la jonction de trois quartiers centraux environnants et devrait avoir une implantation urbaine perméable. Le conseil de quartier souhaite que la clôture soit retirée de l'ensemble du périmètre du site. Le conseil de quartier salue la proposition de prolongement de l'axe de déplacement actif partant du parc Lairet, passant par Expocité et le chemin de fer, pour se rendre au cœur du quartier. Objectifs que s'est donnés Expocité, c'est-à-dire plus de mobilité active, plus de verdure, plus de connexions sur le site et plus d'ouverture sur le quartier.

6. **une plus grande perméabilité pour connecter tout Lairet** à Vanier, à Expocité et à Fleur de Lys. Les résidents de Lairet apprécient le bon voisinage et l'offre commerciale autour de leur quartier. Ni actuellement, ni dans le PPU, les résidents de Lairet ne profiteront ni ne profiteront au plein potentiel de leur proximité physique avec ces lieux d'intérêt.
7. **des améliorations dans le transport en commun** : Il nous semble également essentiel de mettre en place des voies dédiées au transport en commun sur l'ensemble de l'axe et que les autobus puissent se rendre directement sur la colline Parlementaire (sans transfert au pôle St-Roch) afin de stimuler l'adoption de ce mode de transport pour les citoyens venant de la banlieue nord. Dans le quartier de Lairet, près de 27 % de la population utilise le transport en commun pour se rendre au travail. Cette proportion est deux fois plus élevée qu'à l'échelle de la région métropolitaine de Québec. La forte proportion de citoyens utilisant le transport en commun dans le quartier de Lairet par rapport à l'ensemble des quartiers de la ville de Québec pourrait être expliquée en partie par le plus faible revenu des citoyens dans ce quartier. (Statistiques Canada, 2016). Il apparaît donc essentiel de maintenir et de développer davantage le transport en commun dans ce secteur.
8. **des réflexions quant au pont à étagement du boulevard Hamel** : Le conseil de quartier de Lairet est heureux que la vision proposée reconnaisse l'enjeu actuel que représente la **mobilité active aux abords du boulevard Hamel**. Dans le contexte du PPU faisant suite à la vision, le conseil réitère toutefois que la proposition du pont à étagement du boulevard Hamel surplombant l'autoroute Laurentienne ne semble pas être la solution optimale pour les raisons suivantes :
  - a. Un pont, par sa définition même, représente un obstacle à franchir pour les humains. Ceci va à l'encontre d'un des éléments principaux de la vision, soit de briser les frontières entre les quartiers
  - b. Le pont à étagement mesurera plusieurs centaines de mètres. Les piétons auront toujours l'impression de vide en circulant sur cette artère
  - c. Cet emplacement est situé dans un corridor de vent important. En remontant les piétons de quelques dizaines de mètres par rapport à la situation actuelle, ils seront encore plus exposés aux intempéries

Bref, nous sommes d'avis que cette proposition priorise la circulation automobile à la création d'un milieu de vie citoyen.

9. **des améliorations aux traverses piétonnières** :
  - a. L'absence de trottoirs sur la rue de la Concorde pose des problèmes au niveau de la sécurité des usagers et de l'accessibilité dans ce secteur.
  - b. **Passage à niveau piétonnier de la rue de la Concorde comme lien piéton prioritaire** : Il existe un seul passage piéton permettant de traverser la frontière que représente le chemin de fer dans l'ouest du quartier Lairet (zone de Sainte-Odile). Ce passage est dans l'axe de l'avenue de la Concorde et permet aux citoyens d'accéder à la zone commerciale de Fleur-de-Lys. Or, ce passage est situé au niveau du chemin de fer, n'est pas déneigé en hiver **et est peu visible et invitant puisqu'il se situe à l'arrière de bâtiments de la zone industrielle**. En hiver, les piétons doivent faire un détour de 2,5 km vers l'avenue du Colisée afin de se rendre vers la zone Fleur-de-Lys. Cette demande de déneigement est déposée annuellement par le Conseil de quartier de Lairet à la Ville de Québec, mais celle-ci n'est jamais arrivée à s'entendre avec le CN à cet effet. L'ex-conseillère municipale du district de Limoilou avait mentionné au conseil de quartier à de multiples reprises que ce lien serait adressé par la Vision Hamel-Laurentienne. Le conseil s'attendait donc à ce que la version finale de la vision, et de surcroît le PPU, traite de cette problématique et propose une solution répondant aux besoins des citoyens de Lairet.
  - c. **Feu piéton Soumande** : Lorsque les piétons arrivent sur Soumande à partir du passage à niveau de la rue de la Concorde, ils n'ont aucune façon de traverser la rue Soumande de façon sécuritaire pour rejoindre les commerces du secteur

Fleur-de-Lys, qui est leur principale destination. Pourtant, à deux reprises depuis 2007, le Conseil de quartier de Lairet et le Conseil de quartier de Vanier ont demandé des aménagements pour sécuriser les déplacements vers l'ouest, vers les épiceries du secteur Fleur-de-Lys. En 2014 et 2016, la Ville de Québec a réalisé deux interventions qui, malheureusement, sécurisent les déplacements vers l'est de l'autoroute Laurentienne sans bénéficier aux déplacements vers l'ouest de l'autoroute (à moins de faire un long détour à pied). Voir cette vidéo explicative : <https://www.facebook.com/cqlairet/videos/774319992923030>

- d. **Frigo** : Le Conseil de quartier de Lairet accueille favorablement la proposition de la nouvelle traverse piétonne proposée près des locaux de l'entreprise le Frigo. Celle-ci adresse le besoin exprimé par les résidents du quartier de pouvoir se rendre vers la zone Expocité sans à avoir faire un détour vers l'avenue du Colisée.
10. **des améliorations au lien cyclable est-ouest entre Lairet et Vanier** : Le conseil de quartier tient à réitérer l'importance d'aménagement des liens cyclables est-ouest entre Lairet et Vanier. La résolution 21-CA-49 concernant la Vision vélo 2022 de Lairet énumère deux liens à intégrer programme particulier d'urbanisme (PPU) pour le pôle urbain Wilfrid-Hamel–Laurentienne soit: (1) l'aménagement d'une piste cyclable le long du boulevard Wilfrid-Hamel, de la rue Monseigneur-Plessis à la rue Jalobert et (2) l'aménagement d'une piste cyclable en site propre au nord de la rue Soumande, du passage à niveau de l'avenue Plante au passage à niveau de la rue de la Concorde (en passant derrière le Super C).

Le conseil de quartier demande en outre à la Ville d'aller plus loin dans l'application de sa vision avec **une réglementation et un thème forts qui donneront une vocation globale et une couleur tout aussi audacieuse que particulière** au pôle Wilfrid-Hamel–Laurentienne, au-delà des aspects du divertissement et de la culture associés déjà à Expocité, de même qu'aux aspects multifonctionnel et multigénérationnel prévus dans l'avenir de Fleur-de-Lys. Il serait intéressant de s'inspirer des meilleures pratiques dans le monde – voire près de nous, à Montréal : on n'a qu'à penser à la cité du multimédia ou au quartier des spectacles à Montréal – pour faire du secteur un quartier de destination ou un modèle international de vie communautaire, par exemple, plutôt que de limiter la vision à un développement fonctionnel. qui est amené à devenir un espace plus central pour le quartier de Lairet puisqu'il prolongera le centre-ville de Québec. Un thème fort permettrait d'attirer des propositions d'aménagements plus cohérents et prospères, notamment pensés à travers les yeux de ses futurs usagers. Il permettrait aussi d'éviter des réflexes déjà établis et encore récents dans l'aménagement urbain à Québec qui ont mené au quartier Lebourgneuf d'aujourd'hui avec les problématiques qu'on lui connaît : manque de pistes cyclables, d'espaces verts et espaces de vie extérieurs aménagés, sans compter de longues distances à parcourir à pied entre des commerces qui sont conçus pour la voiture d'abord, certains sans pignon sur rue avec entrée unique donnant sur de grands stationnements en surface, source d'îlots de chaleur, à l'arrière.

Le conseil de quartier se questionne quant aux zones de densité allant jusqu'à 8 étages, voire même plus dans certaines zones. Puisqu'un quartier comme Limoilou, majoritairement composé d'immeubles de 3 étages de hauteur est déjà considéré comme très dense, et puisqu'il a été démontré que, à partir du 5<sup>e</sup> étage, il n'y a plus de réel contact des citoyens avec l'activité qui se passe sur la rue plus bas, le conseil de quartier s'oppose au zonage permettant d'aller jusqu'à 8 étages - particulièrement dans le secteur Expocité - pour des immeubles accueillant du logement, et il se préoccupe de la perte de la notion de l'échelle humaine dans les immeubles de plus de 5 étages de hauteur. Le conseil de quartier demande aussi à la Ville d'**être plus ambitieuse et stricte dans l'imposition de normes, et l'engagement de la Ville à des égards comme** dans les projets immobiliers : **un pourcentage de logements de plus de deux chambres, un pourcentage de plex** lesquels permettent eux aussi une densité intéressante tout en préservant un milieu de vie agréable grâce à une cour arrière répondant aux besoins des familles, **un pourcentage minimal de coopératives d'habitation ou de copropriétés** ainsi qu'un pourcentage minimal de logements

abordables; de même qu'une proportion juste de la présence et du développement de l'offre commerciale en comparaison de l'offre communautaire (COOP, OBNL, etc.) au sein du pôle. Les exemples d'aménagement des quartiers Limoilou et Montcalm sont de bons exemples à ce titre pour assurer une ville accessible et à l'échelle humaine. Notons que le PPU pour le pôle Wilfrid-Hamel-Laurentienne fait référence aux revenus moindres des populations y vivant actuellement, mais ne fait mention qu'aucune stratégie, dans un contexte immobilier fortement à la faveur des vendeurs, qui soutient de faits comme celui selon lequel 20 % des habitants de Vanier ont de la difficulté à se loger convenablement. Par ailleurs que, dans Lairet, selon Statistiques Canada, le revenu moyen brut atteignait 32 555\$ en 2015, comparativement à 44 113 \$ à l'échelle de la ville. De plus, 32,7 % des résidents du quartier avaient un revenu brut inférieur à 20 000 \$, comparativement à 26,0 % à l'échelle de la ville (Statistiques Canada, 2016).

Exposité est un énorme îlot de chaleur. La vaste majorité du territoire est asphaltée et l'espace réservé au stationnement est peu utilisé. **Une stratégie de végétalisation majeure devrait faire partie du PPU**, incluant : l'imposition à ce que toutes les nouvelles constructions aient une toiture blanche ou végétalisée et un pourcentage de verdissement bonifié, notamment en fonction de la densité. De plus, bien que la Ville prévoit des espaces verts publics dans les zones de fortes densités, le pourcentage d'aire verte sur les lots accueillant des logements devrait être plus ambitieux: le contraire encouragerait les promoteurs à occuper tout le lot. En zone industrielle, le même pourcentage de verdissement devrait aussi être imposé qu'en zone résidentielle : c'est aussi une question de culture pour l'environnement, à chérir collectivement!

La proposition de **végétalisation des abords de l'autoroute prévue** dans le PPU est intéressante et il est souhaité qu'elle prenne la forme d'un mur végétal. L'objectif serait d'améliorer la vue, de purifier l'air et de réduire le bruit provenant de l'autoroute. Le conseil de quartier souhaite d'ailleurs que cette proposition soit mise de l'avant le plus rapidement possible.

Le conseil de quartier recommande à la Ville d'être plus audacieuse aussi, à même le PPU, en matière de développement durable et du choix des matériaux par les promoteurs. Une réglementation plus stricte dans certaines normes urbanistiques et architecturales, avec notamment des choix de matériaux plus écologiques, sauront réduire davantage l'empreinte environnementale dans les développements futurs et poussera les promoteurs et à innover davantage.

**En conclusion**, le conseil de quartier de Lairet souhaite que des efforts concrets soient apportés pour contribuer au désenclavement du quartier, notamment en améliorant les infrastructures liées au transport actif. Selon les plus récentes données du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC, 2019), le transport représente au Québec 43 % des émissions de GES. Au cœur de la présente crise climatique que nous traversons, il importe de développer le pôle Wilfrid-Hamel-Laurentienne de façon à favoriser des modes de transport autres que la voiture, tels que le transport en commun, le vélo ou les déplacements à pied. De plus, ces modes de transport sont plus abordables, ce qui représente un aspect non négligeable par rapport au budget des citoyens, dont le revenu est plus faible dans les quartiers de Vanier, de Lairet, de Vieux-Limoilou et de Saint-Roch, par rapport à l'ensemble des autres quartiers de Québec. Finalement, outre les raisons environnementales et économiques, le transport actif fait partie du mode de vie souhaité par de nombreux citoyens du pôle de façon à vivre l'expérience de la rue à l'échelle humaine.

#### **Références :**

MELCC, 2019, Inventaire québécois des émissions de gaz à effet de serre en 2017 et leur évolution depuis 1990, Québec, ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, Direction générale de la réglementation carbone et des données d'émission, p. 44 [En ligne]: Inventaire québécois des émissions de gaz à effet de serre en 2017 et leur évolution depuis 1990 (gouv.qc.ca)

Statistiques Canada, Recensement 1996, 2006 et 2016; tiré de *Quartier Lairet, portrait sociodémographique et économique, janvier 2019*, p. 49 [En ligne]: Portrait sociodémographique et économique - Quartier Lairet ([quebec.qc.ca](http://quebec.qc.ca)).